

COMMISSION
EUROPÉENNE

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Bruxelles
A2/EG 0(2013)

North Western Waters RAC
M. Bertie Armstrong, Président
du Comité Exécutif

BIM, PO Box 12
Crofton Road,
Dun Laoghaire
Co. Dublin
Ireland

Objet: Financement de la participation aux CCR

Votre référence: Courriel de A. Rodríguez du 23 Octobre 2013

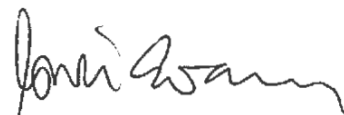
Cher M. Armstrong,

Je vous remercie d'avoir attiré mon attention sur le financement de la participation aux Conseils consultatifs (CC) au titre du FEAMP.

Comme vous l'indiquez dans votre courriel référencé ci-dessus, un amendement 538 avait été déposé par le Comité PECH dans le cadre de la proposition relative au FEAMP, qui visait à restreindre l'aide financière aux seules organisations de pêcheurs, à l'exclusion de tout autre intervenant, comme les entreprises de transformation, les détaillants, les aquaculteurs, les groupes de consommateurs et les ONG. Cependant, un tel amendement aurait créé une injustice. J'ai le grand plaisir de vous informer qu'un amendement oral, qui étend l'aide financière aux autres intervenants, a été déposé et adopté lors du vote en session plénière du 23 octobre.

Pour toute question relative à cette réponse, vous pouvez contacter Mme Evangelia Georgitsi, coordinatrice des Conseils Consultatifs Régionaux (evangelia.georgitsi@ec.europa.eu; +32.2.295.04.43).

Cordialement



Lowri Evans